



Comment agir aux prud'homme syndiquée depuis peu

Par **CLAUDY**, le **22/12/2007** à **16:19**

Je voudrais mettre mon employeur au Prud'homme, car fausses déclarations et faux témoignages ont

Par **jeetendra**, le **23/12/2007** à **08:36**

bonjours, la procedure pour contester un licenciement injustifié ou abusif c'est devant le conseil des prud'hommes competent, si vos ressources sont insuffisantes vous pouvez demander une aide à l'accès au droit ou une aide juridictionnelle qui sera totale ou partielle sur justificatif de revenus, avis d'imposition etc...

Vous pourrez même vous faire assister par un syndicat, vous aurez besoin de temoignages de vos collegues à l'appui de votre demande d'annulation du licenciement abusif, courage, cordialement